

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté attentivement le ministre, comme j'essaie de le faire la plupart du temps. Si j'avais écouté seulement lui, il aurait peut-être réussi à me convaincre à moitié que cette mesure législative était la plus sensationnelle jamais prise par un gouvernement depuis le début du siècle. Mais ayant lu le bill, je n'ai pas tiré cette conclusion. Je suis toujours étonné de l'importance politique que peut donner le ministre à la présentation d'une mesure aussi insignifiante. En raison de l'élection qui doit avoir lieu en août prochain ou de l'expiration du mandat, a-t-il dit, la Chambre devrait promptement adopter ce projet de loi.

Le ministre a dit que le bill ne contient rien de plus que ce qu'il a annoncé en novembre dernier à Yellowknife et à Whitehorse. Aussi je ne peux m'empêcher de me demander pourquoi il a tant tardé à le présenter. Pourquoi n'a-t-il pas saisi plus tôt le Parlement de ce projet de loi? Pourquoi n'a-t-il pas dit, il y a deux ou trois mois: «Voici les propositions que nous vous faisons. Nous vous les présentons maintenant parce que nous savons que le mandat du Conseil expire en août et que nous voulons faire les choses comme il se doit, sans rien omettre et de façon démocratique.»

Que le ministre ait retardé la présentation de ce bill ne témoigne guère de son sens de la démocratie, et je ne vois pas pourquoi il ne l'a pas fait plus tôt. S'il y songeait déjà en novembre et qu'il n'ait pas changé d'idée depuis, alors pourquoi vient-il dire au Parlement maintenant: «Je voudrais que vous fassiez vite car il y a urgence. Je voudrais que vous sanctionniez mon opinion sans vous informer de ce que les habitants des Territoires du Nord-Ouest ou du Yukon pensent de ce projet de loi?» Pour ma part, je ne puis accepter cette façon de légiférer. En premier lieu, le ministre et le gouvernement manquent d'éthique en demandant au Parlement d'imposer un ensemble de règles et d'ordonnances à une institution politique de notre pays, alors que nous parlons tant de la démocratie. A mon avis, les habitants des Territoires devraient rejeter ce projet de loi. Les membres élus à ces conseils devraient le rejeter comme un acte antidémocratique.

M. Nielsen: C'est bien cela.

M. Howard (Skeena): Je n'ajouterais aucune foi aux propos des membres nommés au Conseil, car les personnes nommées à un corps législatif ne devraient pas avoir le droit d'exprimer leurs vues sur les institutions

démocratiques. Elles n'ont pas été désignées selon un procédé démocratique et elles n'ont aucune responsabilité démocratique envers les gens qu'elles gouvernent. Nous ne pouvons, en vérité, accepter la déclaration du ministre selon laquelle il n'y a qu'à étudier le bill rapidement, à le faire passer en vitesse au comité, à lui donner force de loi et à le faire promulguer, tout simplement parce qu'un mandat expire en août prochain. Ce sont le ministre et le gouvernement qui sont responsables du retard à le présenter à la Chambre.

J'espère que lorsque le bill ira au comité, il se passera de deux choses l'une, monsieur l'Orateur. Premièrement, j'espère que le comité aura la possibilité de se rendre sur les lieux pour y consulter les habitants au sujet des additions et des modifications proposées, puisque le gouvernement ne l'a pas fait. Deuxièmement, j'estime que le comité devrait rencontrer les représentants élus et toute autre personne disposée à venir du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest pour présenter ses vues. Ni le comité des affaires indiennes et du développement du Nord canadien ni le Parlement ne devraient adopter tout bonnement les mesures législatives que présente le ministre sans avoir pu considérer les requêtes, les inquiétudes et les opinions de ceux que touchera l'application du projet de loi. Le Parlement et le comité devraient avoir le temps de réfléchir sur les modifications proposées et la Chambre devrait attendre le temps qu'il faut avant de souscrire aux vues du ministre ou au projet de loi à l'étude. Il est vrai qu'il faudra en venir au vote sur le projet de loi, mais il ne faudrait pas en conclure que nous en appuyons les dispositions en principe ou dans les détails.

A propos d'autonomie ou de gouvernement responsable, le ministre a dit, le 12 novembre 1969, à Whitehorse—et il a répété la même chose ailleurs, ce qui dénote bien dans quel cadre étroit il s'est lui-même enfermé ou s'est vu confiner par le gouvernement—et je cite ses remarques à la page 3 du texte imprimé:

En premier lieu, je pense—et je l'ai déjà dit—que, pour le moment et dans l'immédiat, il ne serait pas réaliste d'ériger le Yukon en province.

• (4.20 p.m.)

Cela implique que le ministre n'a que deux idées sur le gouvernement autonome: le statut provincial et le statut colonial. Il veut maintenir le concept de statut colonial, car il n'est pas en faveur du statut provincial pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. Je n'en discute pas et je n'irais pas jusqu'à